



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS REDUIT LA DETTE DU NICARAGUA DE 902 M\$ EN VALEUR ACTUELLE NETTE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCEE

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis les 3 et 4 mars 2004 et sont convenus de recommander à leurs Gouvernements une réduction du stock de la dette du Nicaragua.

Les représentants des pays créanciers ont pris note de ce que, compte tenu des efforts importants réalisés par le Nicaragua en matière de réformes économiques et structurelles, et de la charge représentée par son endettement extérieur, il a franchi le 23 janvier 2004 le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés (initiative PPTE renforcée).

Ils ont accueilli avec satisfaction la détermination du Nicaragua à mettre en œuvre un programme économique global et solide de nature à réunir les conditions pour une croissance économique soutenable et la réduction globale de la pauvreté.

2. Ils ont décidé d'annuler 902 M\$ en Valeur Actuelle Nette (VAN) ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris, tel que défini par le FMI et la Banque Mondiale, dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.

Il est estimé que les efforts bilatéraux additionnels auxquels se sont engagés des créanciers du Club de Paris permettront de réduire en outre le stock de la dette du Nicaragua d'au moins 142 M\$ en valeur actuelle nette.

Au total, depuis la fin 1999, la dette due par le Nicaragua aux créanciers du Club de Paris en valeur nominale a été réduite de 96 % (plus de 1 620 M\$) et le service de la dette annuel d'environ 37 M\$ est réduit à environ 1,5 M\$.

Les représentants des pays créanciers ont également accepté d'inclure dans la négociation de la dette du Nicaragua une clause volontaire de conversion de créances.

3. Par ailleurs, le Nicaragua s'est engagé à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement au moins comparable de tous ses autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux). Les créanciers du Club de Paris soulignent leur attachement à ce que les créanciers non membres du Club de Paris accordent un traitement au moins aussi favorable au Nicaragua.

4. Le Nicaragua est le 10ème pays à bénéficier d'une réduction de sa dette due au Club de Paris au titre de l'initiative PPTE renforcée.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette du Nicaragua étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Espagne, du des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Israël a aussi participé à cette réunion.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants des gouvernements de la Belgique, du Danemark, ainsi que du FMI, de l'AID, de la Banque Interaméricaine de Développement et du Secrétariat de la CNUCED.

La délégation du Nicaragua était conduite par Monsieur Eduardo Montealegre R., Ministre des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Ramon Fernandez, Sous-Directeur à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Vice-Président du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique du Nicaragua est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

Le Nicaragua a franchi le Point d'Achèvement de l'Initiative PPTTE renforcée le 23 janvier 2004.

2. La dette publique du Nicaragua était d'environ 6 689 M\$ en valeur faciale fin 2002 (source : rapports FMI et AID du 6 et 29 janvier 2004, qui seront publiés sur le site Internet du FMI : www.imf.org et de la Banque Mondiale : www.worldbank.org/hipc).

3. Comme dans tout accord du Club de Paris, le Nicaragua s'est engagé à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non-membres du Club de Paris et de ses créanciers commerciaux. La délégation du Nicaragua a indiqué sa volonté de rencontrer ses créanciers dans les meilleurs délais afin de négocier les termes d'un futur traitement.